

ANNEXE



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

SOTUR
Risques Inondation
Réf. :
Affaire suivie par : Y CASSAR
☎ 04 66 62 65 62
Mél yoan.cassar @gard.gouv.fr

Nîmes, le 30 MAR. 2011

Le Préfet du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Département
(voir communes destinataires)

Objet : Porter à connaissance de l'atlas des zones inondables du Gard Rhodanien
et de la Camargue Gardoise, approche hydrogéomorphologique.
P.L. : DVD de l'atlas.

De par ses caractéristiques naturelles de climat et de relief, la région méditerranéenne se trouve fortement soumise au risque inondation avec des crues fréquentes et répétitives. Conscients de ce danger depuis plus d'une décennie, les services de l'Etat ont lancé de nombreuses études pour acquérir une connaissance plus précise des zones exposées.

Depuis la Loi du 2 février 1995 dite "Loi Barnier" sur le renforcement de la protection de l'environnement, des Atlas des Zones Inondables ont été lancés sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon (DREAL LR).

En ce qui concerne le Département du Gard, seuls les bassins versants du Gard Rhodanien et de la Camargue Gardoise ne disposaient pas de cette couverture de l'atlas et de la connaissance des zones inondables par débordement de cours d'eau. Afin de compléter la connaissance du risque inondation, la DREAL LR a missionné les bureaux d'études GINGER et IPSEAU en vue de l'élaboration de l'Atlas des zones inondables des ces territoires.

.../...

La méthode de travail retenue, comme tous les atlas précédents sur le Département, est l'analyse hydrogéomorphologique, qui est une approche naturaliste fondée sur la compréhension du fonctionnement naturel de la dynamique des cours d'eau (érosion, transport, sédimentation) au cours de l'histoire. Elle consiste à étudier finement la morphologie des plaines alluviales et à retrouver sur le terrain les limites physiques associées aux différents lits (mineur, moyen, majeur) qui ont été façonnés par les crues passées.

L'étude a été réalisée conformément aux directives ministérielles pour la réalisation des Atlas des zones inondables par analyse hydrogéomorphologique, décrites dans un guide méthodologique publié en 1996, et dans un cahier des charges national détaillé qui constitue aujourd'hui le document de référence pour ce type d'étude.

L'atlas hydrogéomorphologique est constitué de cartes d'inondabilité réalisées aux échelles du 1/25.000e et 1/10.000e qui sont accompagnées d'un commentaire relatif à chaque grand cours d'eau étudié. Ce document est décliné en deux volets :

- Le rapport constitue la première partie de ce document. Il s'articule autour de trois parties : le rappel de la méthodologie, la synthèse des principales caractéristiques physiques (climatologie, géologie, occupation du sol, hydrologie) qui concourent à l'inondabilité des cours d'eau et de leur plaine alluviale et enfin le commentaire par cours d'eau.

- L'atlas, qui présente les cartographies relatives aux cours d'eau, en mentionnant les communes concernées.

L'ensemble de ces données vous est transmis sous format informatique sur DVD ROM. Les éléments du rapport (texte, schémas, photos) font l'objet d'une version numérique réalisée sous Word, et les éléments cartographiques sont digitalisés et intégrés dans un Système d'Information Géographique (SIG) réalisé sous MapInfo.

La cartographie produite par l'analyse hydrogéomorphologique permet de disposer d'une vision globale et homogène des champs d'inondation sur l'ensemble des secteurs traités. L'information fournie reste cependant essentiellement qualitative, même si elle est complétée, là où elles existent, par des données historiques. Dans la stratégie de gestion du risque inondation, l'atlas doit donc être perçu comme un document amont d'information et de prévention, relativement précis mais dont les limites résident clairement dans la quantification de l'aléa (notamment vis-à-vis de la définition de la crue de référence). C'est pourquoi, dans les secteurs où les enjeux sont importants notamment en termes d'urbanisation ou d'aménagement, il se prête à être complété ultérieurement par des approches hydrologiques et hydrauliques en vue de qualifier précisément l'aléa pour l'évènement de référence (si ce dernier n'est pas connu) au travers des études d'élaboration des PPRI (nouvelles élaborations ou révisions d'anciens documents) ou d'études sous maîtrise d'ouvrage communale visant à qualifier et intégrer le risque aux documents d'urbanisme.

Les principes de prévention et de prise en compte du risque dans l'urbanisme régulièrement rappelés et appliqués dans le Département du Gard conduisent à :

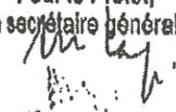
- rechercher partout où il est possible un développement de l'urbanisation en dehors des zones inondables ;
- interdire toute nouvelle urbanisation ou extension d'urbanisation dans les zones potentiellement exposées, quel que soit le niveau d'aléa.

Pour les communes ayant une procédure d'élaboration ou de révision en cours pour leur document d'urbanisme, cette transmission vaut porter à votre connaissance spécifique en application de l'article R 121-2 du code de l'urbanisme.

De même et dans la mesure où ces documents constituent l'état de la connaissance du risque actuel, les zonages et principes du présent atlas des zones inondables sont à prendre en compte lors de l'instruction des procédures d'application du droit des sols au titre de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

J'attire votre attention sur l'importance de ces documents et des dispositions qui y sont associées, destinées à garantir la sécurité publique. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard et notamment le Service Observation Territoriale Urbanisme et Risques et le Service d'Aménagement Territorial dont dépend votre commune sont à votre disposition pour répondre à toutes interrogations relatives à ce document.

Le Préfet,

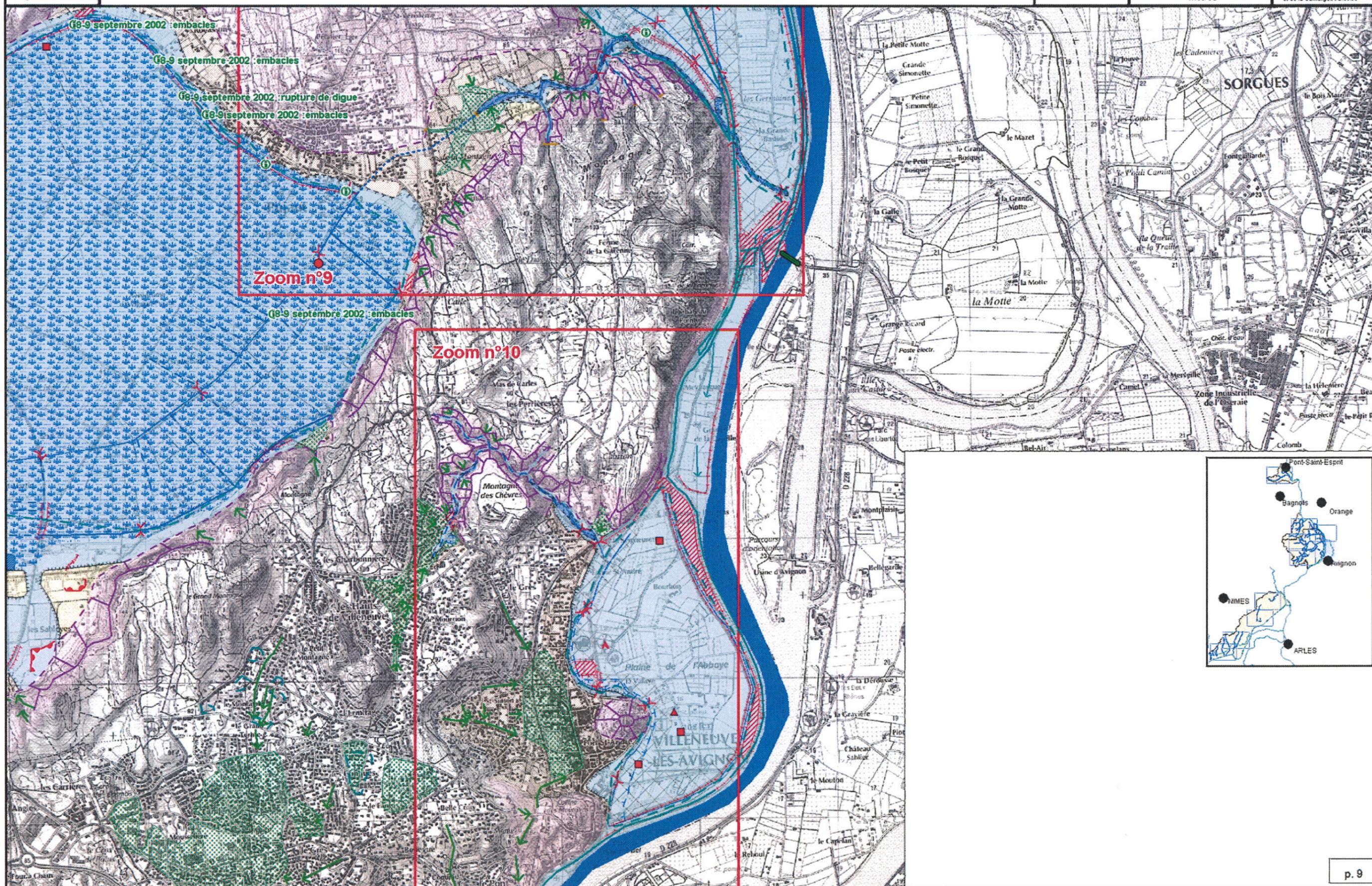
Pour le Préfet,
la secrétaire générale

Martine LAQUIEZE

COMMUNES DESTINAIRES :

- LES ANGLES
- BEUCAIRE
- BEAUVOISIN
- BELLEGARDE
- CARSAN
- COMPS
- GARONS
- GENERAC
- JONQUIERES-SAINT-VINCENT
- LAUDUN L'ARDOISE
- LIRAC
- MANDUEL
- MONTFAUCON
- PONT-SAINT-ESPRIT
- PUJAUT
- ROCHEFORT-DU-GARD
- ROQUEMAURE
- SAINT-ALEXANDRE
- SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
- SAINT-GILLES
- SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
- SAINT-VICTOR-LA-COSTE
- SAUVETERRE
- SAZE
- TAVEL
- VAUVERT
- VENEJAN
- VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Copie :

- DREAL LR
- DREAL RA
- Conseil Général du Gard (F FOUSSARD)
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon (D GRAS)
- SYMADREM
- SMBVV
- Syndicat Mixte AB Cèze
- Syndicat du Gard Rhodanien
- Syndicat de la Camargue Gardoise
- SMAGE des Gardons
- SATGLM
- SATGR
- SEMA



1 - Limites morphologiques

- Versant
- Talus peu marqué
- Talus net

2 - Plaine alluviale fonctionnelle

2.1 - Unités hydrogéomorphologiques actives

- | | | | |
|--|-------------------------|--|---|
| | Cours d'eau naturel | | |
| | Voie d'eau artificielle | | |
| | Voie d'eau souterraine | | |
| | Lit mineur | Pérennes de retour
inférieures ou égales à 1 an | Correspondances
Hydrodynamisme
Zones de grand écoulement et de mobilité |
| | Lit moyen | | |
| | Lit majeur | Rares à exceptionnelles
1 à 10 ans | Champs d'expansion de crues |
| | Lit majeur exceptionnel | | |
| | Plan d'eau artificiel | | |

2.2 - Zones d'inondation potentielle

- Zone de débordement sur encaissant liée aux obstacles anthropiques
- Zone de ruissellement pluvial agricole ou urbain en nappes
- Verrou, gorges
- Zone de débordement prioritaire sur la plaine du Rhône en cas de crue des affluents
- Ancien étang asséché

2.3 - Structures secondaires

- Bras de décharge annexe
- Dépression de lit majeur
- Axe d'écoulement en crue
- Bourrelet de berge
- Cône alluvial
- Ruissellement sur versant (pluvial urbain ou agricole)
- Point de débordement
- Sursédimentation
- Atterrissements
- Rochers affleurants
- Ripisylve

3 - Terrains encaissants

- Versant
- Terrasse alluviale
- Colluvion

4 - Eléments d'occupation du sol à rôle hydrodynamique

4.1 - Structures linéaires

- Carrière
- Digue
- Lit rectifié, recalibré
- Remblai d'infrastructure
- Protection de berge

4.2 - Eléments isolés

- Bâtiment
- Camping
- Station d'épuration
- Ouvrage d'art
- Seuil
- Barrage
- Remblai
- Source

5- Informations historiques

5.1- Points d'information historique

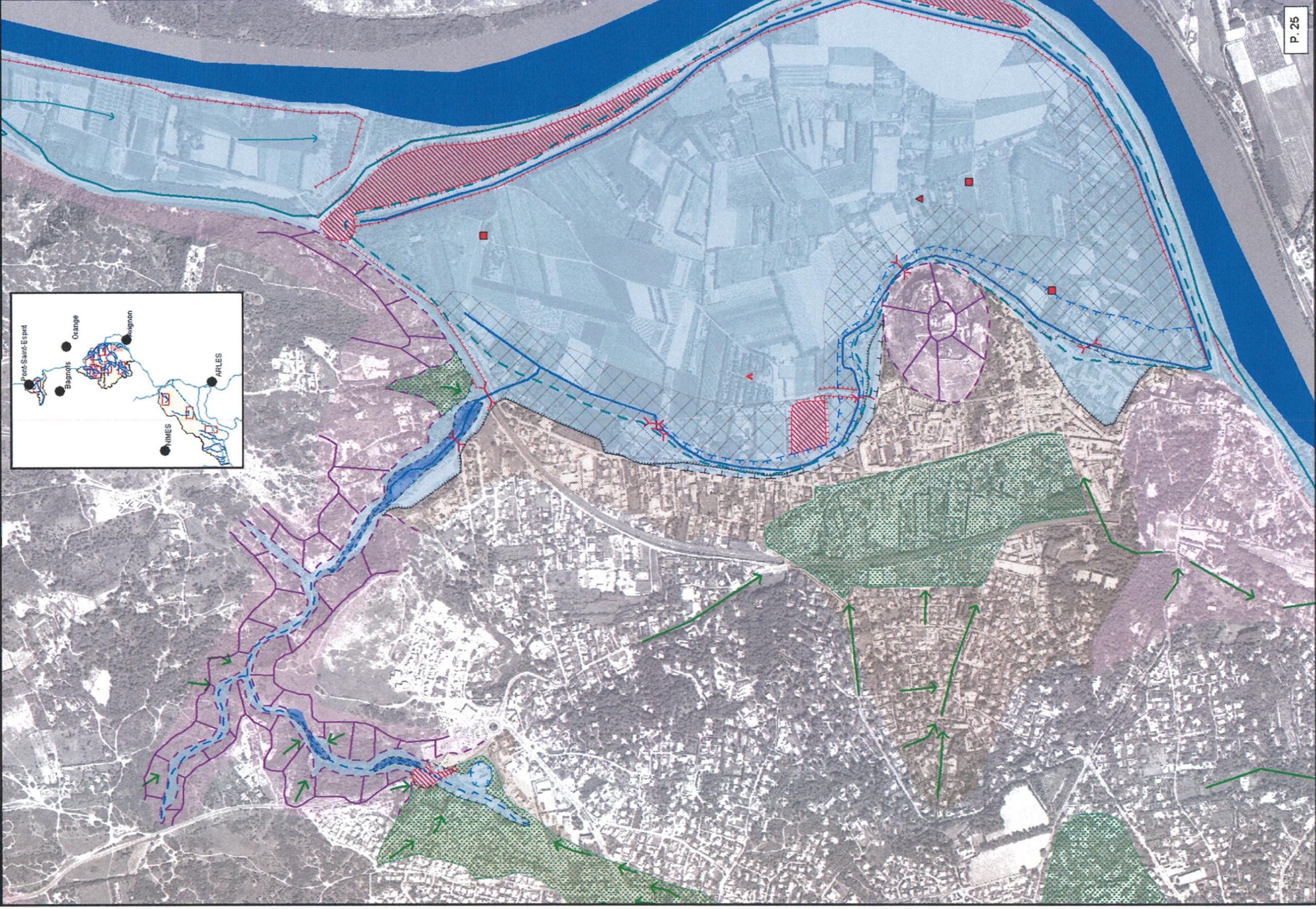
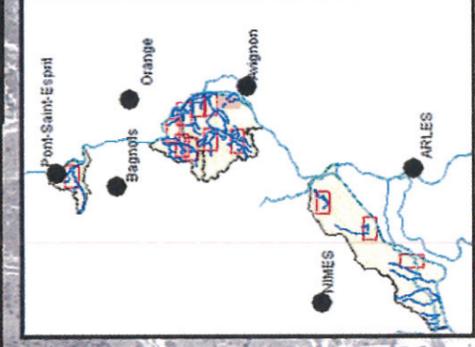
- Repère de crue
- Information issue des témoignages
- Information issue des archives

5.2 - Limite d'extension de crue historique

- Surface inondée lors de la crue du Rhône en 2003
- Limite de la crue de 2002
- Axe de crue observé lors de l'inondation du Rhône en 2003

6- Limites d'étude

- Limite d'étude



1 - Limites morphologiques

- Versant
- Talus peu marqué
- Talus net**
 - < 1 m
 - 1 à 3 m
 - > 3 m

2 - Plaine alluviale fonctionnelle

2.1 - Unités hydrogéomorphologiques actives

- | | | | |
|--|-------------------------|------------------------------|--|
| | Cours d'eau naturel | | |
| | Voie d'eau artificielle | | |
| | Voie d'eau souterraine | | |
| | | Périodes de retour | Hydrodynamisme |
| | Lit mineur | inférieures ou égales à 1 an | Zones de grand écoulement et de mobilité |
| | Lit moyen | 1 à 10 ans | |
| | Lit majeur | Rares à exceptionnelles | Champs d'expansion de crues |
| | Lit majeur exceptionnel | | |
| | Plan d'eau artificiel | | |

2.2 - Zones d'inondation potentielle

- Zone de débordement sur encaissant liée aux obstacles anthropiques
- Zone de ruissellement pluvial agricole ou urbain en nappes
- Verrou, gorges
- Zone de débordement prioritaire sur la plaine du Rhône en cas de crue des affluents
- Ancien étang asséché

2.3 - Structures secondaires

- Bras de décharge annexe
- Dépression de lit majeur
- Axe d'écoulement en crue
- Bourrelet de berge
- Cône alluvial
- Ruissellement sur versant (pluvial urbain ou agricole)
- Point de débordement
- Sursédimentation
- Atterrissements
- Rochers affleurants
- Ripisylve

3 - Terrains encaissants

- Versant
- Terrasse alluviale
- Colluvion

4 - Eléments d'occupation du sol à rôle hydrodynamique

4.1 - Structures linéaires

- Carrière
- Digue
- Lit rectifié, recalibré
- Remblai d'infrastructure
- Protection de berge

4.2 - Eléments isolés

- Bâtiment
- Camping
- Station d'épuration
- Ouvrage d'art
- Seuil
- Barrage
- Remblai
- Source

5- Informations historiques

5.1- Points d'information historique

- Repère de crue
- Information issue des témoignages
- Information issue des archives

5.2 - Limite d'extension de crue historique

- Surface inondée lors de la crue du Rhône en 2003
- Limite de la crue de 2002
- Axe de crue observé lors de l'inondation du Rhône en 2003

6- Limites d'étude

- Limite d'étude

